TD/B/EX(4)/3

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT SUR SA QUATRIEME REUNION DIRECTIVE (DE PRESESSION)

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 13 septembre 1993

GE.93-53872

TABLE DES MATIERES

Paragraphes

I. INTRODUCTION . . . . . 1 - 2

II. QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DU CONSEIL, QUI DECOULENT DES RAPPORTS ET ACTIVITES DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES ET D'AUTRES ORGANES OU QUI S'Y RATTACHENT (Point 2 de l'ordre du jour) . . . . . 3 - 10

A. Débat général . . . . . 3 - 5

B. Examen des rapports et activités des organes subsidiaires . . . . . 6 - 10

Point 2 a) - Comité spécial des préférences, vingtième session 6

Point 2 b) - Groupe de travail spécial sur la comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation, deuxième session 7

Point 2 c) - Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers, deuxième session 8

Point 2 d) - Reconvocation du Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes . . . . . 9 - 10

III. QUESTIONS DE PROCEDURE ET D'ORGANISATION, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES . . . . . 11 - 31

A. Ouverture de la réunion 11

B. Bureau du Conseil 12

C. Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour) 13

D. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes (Point 3 de l'ordre du jour) . . . . . 14 - 28

Point 3 a) - Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED 14

Point 3 b) - Composition du Conseil du commerce et du développement 15

TABLE DES MATIERES (suite)

Paragraphes

Point 3 c) - Composition des commissions permanentes et des groupes de travail spéciaux . . . . . 16 - 17

Point 3 d) - Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1994 18

Point 3 e) - Approbation du mandat du Groupe de travail spécial chargé d'étudier la question de l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement . . . . . 19 - 22

Point 3 h) - Préparation du trentième anniversaire de la CNUCED en 1994 . . . . . 23 - 28

E. Désignation de membres du Bureau de la quarantième session du Conseil . . . . . 29 - 30

F. Rapport de la quatrième réunion directive (de présession) du Conseil 31

ANNEXES

Annexe I Ordre du jour de la quatrième réunion directive (de présession) du Conseil du commerce et du développement

Annexe II Participation

I. INTRODUCTION

1. La quatrième réunion directive (de présession) du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, le 13 septembre 1993. A cette réunion, le Conseil a tenu une seule séance : sa 826ème séance plénière. L'ordre du jour de la réunion est reproduit à l'annexe I.

2. Ouvrant la réunion, le Président du Conseil du commerce et du développement a évoqué l'événement historique capital qui se déroulait à Washington D.C. où avait lieu la signature de l'accord entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine qui mettrait fin à 100 ans d'hostilités, de douleurs et de souffrances. Il y a quelques jours encore, un tel événement eût semblé improbable, sinon impossible. L'accord intervenu sur le processus menant à la paix montrait clairement que le pragmatisme et le dialogue pouvaient triompher des fléaux de la guerre, de la haine et de l'hostilité. Les mesures courageuses qui avaient été prises en vue de mettre en route le processus de paix réclamaient tout le soutien que la communauté internationale pouvait apporter, et il ne fallait pas laisser passer cette chance. Le Président était convaincu que tous les membres de la communauté internationale contribueraient à leur manière au renforcement du processus de paix. De son côté, la CNUCED devrait inscrire sa contribution dans le cadre des travaux futurs du Groupe économique spécial pour l'assistance au peuple palestinien.

II. QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DU CONSEIL, QUI DECOULENT DES RAPPORTS ET ACTIVITES DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES ET D'AUTRES ORGANES OU QUI S'Y RATTACHENT

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Débat général

3. Le représentant de l'Inde a dit que les travaux accomplis par le Comité spécial des préférences étaient l'une des tâches les plus importantes que la CNUCED ait entreprises pour favoriser l'essor économique des pays en développement et une croissance harmonieuse de l'économie mondiale. Depuis sa mise en place, le système généralisé de préférences (SGP) avait facilité la création et le développement de courants commerciaux. Compte tenu des dispositions prévues aux paragraphes 134 à 138 de l'Engagement de Carthagène en vue de promouvoir le SGP, la délégation indienne attendait avec un vif intérêt la vingt et unième session du Comité spécial qui serait consacrée à la préparation de l'examen de politique générale de 1995 concernant le SGP et qui revêtirait donc une grande importance. Le caractère généralisé du SGP ainsi que ses principes de non-réciprocité et de non-discrimination avaient besoin d'être renforcés. De même, pour donner au système toute la stabilité et la prévisibilité nécessaires, les pays donneurs de préférences qui ne l'avaient pas encore fait devaient reconduire leurs schémas pour des périodes de longue durée. D'autres aspects comme l'harmonisation des règles d'origine et l'éventail des produits visés appelaient aussi un examen. Le Comité spécial devait aussi garder à l'esprit les systèmes d'intégration régionale en formation et formuler des recommandations appropriées pour qu'il n'en résulte pas un effritement des avantages du SGP. Cela valait également pour les pays donneurs de préférences qui n'étaient pas membres de ces dispositifs régionaux mais qui pourraient le devenir par la suite.

4. La souplesse envisagée dans l'Engagement de Carthagène pour l'organisation des travaux de fond de la CNUCED visait à faciliter une meilleure compréhension des questions grâce à un examen approfondi débouchant sur des accords ou des conclusions négociés. Or le Comité spécial des préférences avait terminé les travaux de sa vingtième session par un "Résumé du Président". Certes, l'échange d'idées favorisait la compréhension, mais la délégation indienne ne pouvait imaginer que la CNUCED puisse se cantonner dans l'échange de données d'expérience ou d'idées. Des enjeux tels que le développement et la lutte contre la misère étaient trop importants et trop vitaux pour le bien-être des populations des pays en développement pour être traités comme de simples thèmes de discussion. L'Inde aspirait à voir les commissions et comités de la CNUCED axer leur action sur des résultats concrets dans les domaines de la coopération technique, des transferts de ressources à des conditions de faveur, de l'accès préférentiel aux marchés et de la technologie. Le représentant a donc demandé instamment aux délégations de redoubler d'efforts pour rapprocher leurs points de vue.

5. Le représentant de la Belgique, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a estimé qu'il était peut-être trop tôt pour dresser un bilan général des travaux accomplis par les commissions permanentes et les groupes de travail spéciaux mentionnés sous le point 2 de l'ordre du jour, car c'était une question qui relevait davantage de l'examen à

mi-parcours prévu pour 1994. Néanmoins, la Communauté souhaitait exprimer sa satisfaction devant la manière dont ces organes avaient mené leurs travaux. Les débats du Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers et ceux du Comité spécial des préférences avaient été intéressants et constructifs. Ils avaient permis de mieux connaître l'expérience et la position de chaque pays, et aussi de mieux comprendre des questions qui touchaient directement au commerce et au développement. Les pays de la Communauté avaient également apprécié la participation de nombreux experts de différents pays aux travaux du Groupe de travail spécial sur la comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation. La contribution apportée par ces experts constituait une expérience positive qui méritait d'être renouvelée. Peut-être était-il possible d'améliorer encore l'organisation des travaux de ces organes mais, dans l'ensemble, la Communauté considérait la qualité des travaux accomplis comme un élément encourageant pour le suivi de la huitième session de la Conférence.

B. Examen des rapports et activités des organes subsidiaires

Point 2 a) - Comité spécial des préférences, vingtième session (10-14 mai 1993)

Décision du Conseil

6. Le Conseil a pris acte du rapport du Comité spécial des préférences sur sa vingtième session (TD/B/40(1)/10-TD/B/SCP/4) et a approuvé la décision de l'annexe I relative à la préparation de l'examen de politique générale de 1995 concernant le SGP.

Point 2 b) - Groupe de travail spécial sur la comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation, deuxième session (7-11 juin 1993)

Décision du Conseil

7. Le Conseil a pris acte du rapport du Groupe de travail spécial sur la comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation sur sa deuxième session (TD/B/40(1)/11-TD/B/WG.3/9).

Point 2 c) - Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers, deuxième session (28 juin - 2 juillet 1993)

Décision du Conseil

8. Le Conseil a pris acte du rapport du Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers sur sa deuxième session (TD/B/40(1)/12-TD/B/WG.1/8) et a approuvé la recommandation du Groupe de travail de tenir sa troisième session du 10 au 14 janvier 1994.

Point 2 d) - Reconvocation du Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes

9. Le Président a rappelé qu'après l'adoption par consensus, en mai 1993, de la Convention internationale de 1993 sur les privilèges et hypothèques maritimes et la signature de l'Acte final, la Conférence de plénipotentiaires avait adopté à l'unanimité une résolution (A/CONF.162/8, annexe I) dans laquelle elle recommandait "aux organes compétents de la CNUCED et de l'OMI, à la lumière du résultat de la Conférence, de convoquer à nouveau le Groupe intergouvernemental conjoint en vue d'étudier une éventuelle révision de la Convention internationale de 1952 pour l'unification de certaines règles sur la saisie conservatoire des navires de mer et d'inviter les secrétariats de la CNUCED et de l'OMI, en consultation avec les organisations non gouvernementales compétentes, telles que le Comité maritime international, à établir la documentation nécessaire pour les réunions du Groupe."

Décision du Conseil

10. Le Conseil a approuvé la recommandation faite dans la résolution adoptée par la Conférence de plénipotentiaires de convoquer à nouveau le Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes en vue d'étudier une éventuelle révision de la Convention internationale de 1952 pour l'unification de certaines règles sur la saisie conservatoire des navires de mer.

III. QUESTIONS DE PROCEDURE ET D'ORGANISATION, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

A. Ouverture de la réunion

11. La quatrième réunion directive (de présession) du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 13 septembre 1993 par M. Gündüz Aktan (Turquie), président du Conseil à sa trente-neuvième session.

B. Bureau du Conseil

12. Le bureau du Conseil, dont la composition n'avait pas changé, était le suivant :

Président : M. Gündüz Aktan (Turquie)

Vice-Présidents :
M. Morris B. Abram (Etats-Unis d'Amérique)
M. Abdeljebbar Brahime (Maroc)
M. Ludwik Dembinsky (Pologne)
M. Jakob Esper Larsen (Danemark)
M. Carlos H. Matute Arias (Honduras)
M. Gian Nath (Maurice)
M. Ri Tcheul (République populaire démocratique de Corée)
M. Gleb Smirnov (Fédération de Russie)
M. Jorge Soruco (Bolivie)
M. Marcel P.C. van der Kolk (Pays-Bas)

Rapporteur : M. Banmali Prasad Lacoul (Népal)

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 1 de l'ordre du jour)

13. A sa 826ème séance, le 13 septembre 1993, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa quatrième réunion directive, figurant dans le document TD/B/EX(4)/1 et Add.1. (L'ordre du jour adopté est reproduit dans l'annexe I.)

D. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(Point 3 de l'ordre du jour)

Point 3 a) - Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED

14. Le Président a appelé l'attention des participants sur la résolution 47/232, du 28 juillet 1993, par laquelle l'Assemblée générale avait décidé d'admettre la Principauté d'Andorre à l'Organisation des Nations Unies. Il a informé le Conseil qu'en vertu des dispositions de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, ce nouvel Etat Membre était devenu automatiquement membre de la CNUCED, qui regroupait désormais 187 pays.

Point 3 b) - Composition du Conseil du commerce et du développement

15. Le Conseil a admis l'ancienne République yougoslave de Macédoine parmi ses membres dont le nombre est ainsi passé à 138.

Point 3 c) - Composition des commissions permanentes et des groupes de travail spéciaux

16. Le Président a rappelé qu'à sa 824ème séance plénière, le 26 mars 1993, le Conseil avait confirmé la composition des quatre commissions permanentes ainsi que la composition restreinte des cinq groupes de travail spéciaux et avait noté que toute modification ou omission devait être signalée au Secrétaire du Conseil du commerce et du développement. Le document TD/B/INF.190 indiquait les changements survenus entre cette date et le 24 juin 1993. Toute omission ou mention erronée devait être signalée au Secrétaire du Conseil.

Décision du Conseil

17. Le Conseil a pris note du document TD/B/INF.190.

Point 3 d) - Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1994

18. Le Président a indiqué qu'à la suite de consultations entre les Etats membres, les 19 Etats ci-après avaient été désignés membres du Groupe de travail pour 1994 :

Argentine
Australie
Bangladesh
Chine
Danemark
Etats-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
Inde
Japon
Nigéria
Pays-Bas
Pérou
Pologne
République tchèque
République-Unie de Tanzanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et et d'Irlande du Nord
Sri Lanka
Tunisie
Venezuela

Point 3 e) - Approbation du mandat du Groupe de travail spécial chargé d'étudier la question de l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement

19. Le Président a rappelé qu'à la deuxième partie de sa trente-neuvième session, le Conseil était convenu, par consensus :

a) De demander au Président du Conseil à sa trente-neuvième session de tenir des consultations informelles sur le projet de mandat et sur le calendrier du Groupe de travail spécial chargé d'étudier la question de l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement en vue d'aider le Conseil à arriver rapidement à une décision sur ce point;

b) De demander au Secrétaire général de la CNUCED d'établir un projet révisé de mandat du Groupe de travail spécial, compte tenu des opinions et des déclarations formulées sur ce sujet, ainsi qu'une note récapitulative sur les observations présentées par des Etats membres, et de faire distribuer ces deux documents largement avant les consultations informelles mentionnées plus haut;

c) D'établir, à la première partie de la quarantième session du Conseil, le mandat et le calendrier du Groupe de travail spécial chargé d'étudier la question de l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement. Il a été proposé que la première session du Groupe de travail spécial se tienne le plus tôt possible en 1994.

20. Les deux documents que le secrétariat avait été prié d'établir avaient été distribués. Le premier (TD/B/40(1)/Misc.1 du 3 mai 1993) renfermait un projet révisé de mandat du Groupe de travail spécial; le second (TD/B/EX(4)/2 du 9 août 1993) contenait les observations présentées par des Etats membres au sujet du projet de mandat du groupe.

21. Rendant compte des consultations informelles qu'il avait eues avec les membres du Conseil le 8 septembre 1993, le Président a indiqué que plusieurs délégations s'étaient exprimées au sujet du projet de mandat diffusé par le secrétariat. De plus, une délégation avait distribué sa propre proposition sur ce projet de mandat. Les consultations n'avaient pas été concluantes, les délégations ayant sollicité un délai supplémentaire pour discuter au sein de leur groupe et avec les autres groupes afin d'arriver à un consensus. Il avait été recommandé en conséquence de tenir de nouvelles consultations le 17 septembre 1993.

Décision du Conseil

22. Le Conseil a décidé, conformément à cette recommandation, que de nouvelles consultations auraient lieu sur cette question le 17 septembre 1993 et que le Président en ferait connaître les résultats au Conseil à la première partie de sa quarantième session, au titre du point correspondant de l'ordre du jour.

Point 3 h) - Préparation du trentième anniversaire de la CNUCED en 1994

23. Le représentant de l'Argentine a dit que la première session de la Conférence, en 1964, avait peut-être été l'événement économique le plus important depuis la Conférence de La Havane en 1948. En 1964, il y avait eu une prise de conscience générale, en particulier de la part des pays en développement, de la nécessité de compléter les règles du système économique et de renforcer la coopération Nord-Sud. Le débat portait alors sur les asymétries et l'écart entre les ressources disponibles et les ressources nécessaires pour atteindre certains objectifs de croissance du PNB. Depuis cette première session, la CNUCED n'avait cessé d'élaborer des propositions et d'agiter un grand nombre d'idées. Quelques-unes ne s'étaient pas révélées utiles ou acceptables pour certains pays, mais tout compte fait les réalisations de la CNUCED étaient d'une grande valeur - notamment le système

généralisé de préférences et la création du Fonds commun pour les produits de base. Les travaux accomplis par la CNUCED au cours des 30 dernières années occupaient donc une place importante dans le système international. Cependant, la CNUCED avait perdu un peu de sa vitalité au début des années 80 et, lors de la huitième session de la Conférence à Carthagène, la communauté internationale tout entière avait émis des idées en vue de revigorer cette tribune importante. A Carthagène, la CNUCED avait été adaptée aux réalités et aux idées nouvelles.

24. La contribution intellectuelle apportée par la CNUCED ainsi que les propositions et politiques élaborées par elle ne devaient pas être condamnées à l'oubli dans les nombreux rapports qui s'alignaient sur les rayons des bibliothèques. La CNUCED était peut-être en effet l'organe le plus imaginatif du système des Nations Unies, ou tout au moins l'enceinte dans laquelle on échangeait le plus d'idées et où l'on faisait le plus d'efforts pour faire coexister des pays dont les niveaux de développement étaient très inégaux et les politiques nationales très différentes. Aussi, la délégation argentine était-elle d'avis que le trentième anniversaire offrait l'occasion, non seulement de rendre hommage à la CNUCED, mais encore de se livrer à une réflexion nouvelle sur l'un des aspects essentiels du système de relations entre les Etats membres et du système mondial.

25. Dans cette époque de profonds changements, il y avait deux faits qui concernaient sans doute tous les pays. Le premier était que les théories économiques qui avaient servi à étayer des perceptions divergentes de la réalité étaient aujourd'hui dépassées; le second, que les réalités régissant le système économique mondial avaient changé du tout au tout au cours des dix dernières années, en particulier la notion de souveraineté, le rôle de la technologie, la globalisation de l'économie, l'Etat-providence, la question du chômage, les migrations et le rétablissement de l'économie de marché.

26. La célébration du trentième anniversaire pouvait donc être l'occasion d'une réflexion et d'un bilan. De l'avis de la délégation argentine, il serait utile d'engager des consultations sur la possibilité d'organiser dans les différentes régions quatre ou cinq séminaires de grande ampleur, auxquels seraient invités des hauts fonctionnaires, des diplomates, des hommes politiques, des penseurs, des économistes et des philosophes, c'est-à-dire des personnes qui réfléchissent aux réalités mondiales. Les thèmes sur lesquels porteraient ces séminaires pouvaient être répartis en trois volets : i) examen du bilan des réalisations; ii) analyse des réalités nouvelles; et iii) échange d'idées nouvelles pour le XXIe siècle. Les grands problèmes actuels ne pouvaient attendre et le développement avait une importance capitale pour la paix et la stabilité dans le monde. Ces thèmes enrichiraient la célébration de l'anniversaire et, au-delà d'une cérémonie, offriraient l'occasion de réfléchir à ce qui avait été fait et à ce que l'on pouvait faire maintenant dans la nouvelle situation mondiale.

27. Le Président a fait observer que le représentant de l'Argentine avait fait une intervention très intéressante et très constructive. Lors des consultations qui pourraient avoir lieu sur ce sujet le 15 septembre 1993, il serait tenu compte des opinions et des réflexions qu'il avait exprimées.

Décision du Conseil

28. Le Conseil a décidé que les consultations au sujet de ce point de l'ordre du jour, sur lequel un accord était intervenu à la deuxième réunion directive (de présession), auraient lieu le 15 septembre 1993 et que le Président en ferait connaître les résultats au Conseil à la première partie de sa quarantième session au titre du point "Questions diverses".

E. Désignation de membres du Bureau de la quarantième session du Conseil

29. Le Président a rappelé que le Bureau du Conseil, ainsi que le stipulent les articles 18 et 19 du règlement intérieur, se compose de 12 membres, dont six des listes A et C combinées, quatre de la liste B et deux de la liste D. En outre, en vertu des cycles de roulement, le Président de la quarantième session du Conseil doit être choisi parmi les Etats membres de la liste A (Asie) et le rapporteur parmi ceux de la liste B. Le Président a rappelé également qu'à sa deuxième réunion directive (de présession), le 5 mars 1993, le Conseil avait désigné M. Al Sherif Fawaz Sharaf (Jordanie) comme président du Conseil à sa quarantième session.

Décision du Conseil

30. Le Conseil a complété comme suit la désignation des membres du Bureau de sa quarantième session :

Rapporteur désigné : M. Marcel Van der Kolk (Pays-Bas)

Vice-Présidents désignés :
M. A. Pinoargote Cevallos (Equateur)
M. Satish Chandra (Inde)
M. Mohamed Ennaceur (Tunisie)
M. Akio Ijuin (Japon)
M. Richard A. Pierce (Jamaïque)
M. Clarke Rodgers Jr. (Etats-Unis d'Amérique)
M. Ali Ahmed Sahloul (Soudan)
M. Iouri Afanasiev (Fédération de Russie)
M. Jean de Schoutheete de Tervarent (Belgique)
M. Zdenek Venera (République tchèque)

F. Rapport de la quatrième réunion directive (de présession) du Conseil

31. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir le rapport de sa quatrième réunion directive (de présession) en consultation avec le Président.

ANNEXES

Annexe I

ORDRE DU JOUR DE LA QUATRIEME REUNION DIRECTIVE (DE PRESESSION) DU CONSEIL DU COMMERCE ET DE DEVELOPPEMENT

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion

2.*/ Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou qui s'y rattachent

   a) Comité spécial des préférences, vingtième session (10-14 mai 1993)

   b) Groupe de travail spécial sur la comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation, deuxième session (7-11 juin 1993)

   c) Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers, deuxième session (28 juin - 2 juillet 1993)

   d) Reconvocation du Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes

3.*/ Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

   a) Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED

   b) Composition du Conseil du commerce et du développement

   c) Composition des commissions permanentes et des groupes de travail spéciaux

   d) Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1994

   e) Approbation du mandat du Groupe de travail spécial chargé d'étudier la question de l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement

   h) Préparation du trentième anniversaire de la CNUCED en 1994

4. Désignation de membres du Bureau de la quarantième session du Conseil

5. Questions diverses

6. Rapport de la quatrième réunion directive (de présession) du Conseil

---

*/ Points 10, 11 a) à 11 e) et 11 h) de l'ordre du jour provisoire de la première partie de la quarantième session du Conseil.

Annexe II

PARTICIPATION */

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la réunion :

Algérie
Allemagne
Argentine
Australie
Autriche
Belgique
Brésil
Burundi
Chine
Colombie
Danemark
Dominique
Egypte
El Salvador
Equateur
Espagne
Etats-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
Finlande
France
Grèce
Hongrie
Inde
Indonésie
Iraq
Irlande
Italie
Jamahiriya arabe libyenne
Jamaïque
Japon
Jordanie
Kenya
Madagascar
Malaisie
Malte
Maroc
Mexique
Mongolie
Népal
Nigéria
Norvège
Pakistan
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Pologne
Portugal
République tchèque
République populaire démocratique de Corée
République arabe syrienne
République de Corée
République-Unie de Tanzanie
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Sénégal
Slovaquie
Soudan
Sri Lanka
Suisse
Thaïlande
Tunisie
Turquie
Ukraine
Zimbabwe

2. Le Centre du commerce international CNUCED/GATT était représenté à la réunion.

*/ La liste des participants a été publiée sous la cote TD/B/EX/INF.5.

3. Les institutions spécialisées et institutions apparentées ci-après étaient représentées :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Fonds monétaire international

4. Les organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées :

Communauté économique européenne
Organisation internationale des migrations
Ligue des Etats arabes

5. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées :

Catégorie générale

Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté
Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

Catégorie spéciale

Association du transport aérien international